

Convention d'Objectifs et de Gestion AT/MP 2014-2017

Comment la nouvelle COG AT/MP a-t-elle été élaborée ?

Mme Marie-Chantal Blandin, adjointe à la direction des risques professionnels à la CNAMTS et en charge des partenariats avec les autres régimes de la sécurité sociale et autres acteurs de prévention, est venue présenter la nouvelle COG de la branche AT/MP lors de la matinée technique du Cisme.

Associée à l'élaboration des 2 précédentes Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche AT/MP de la sécurité sociale, Mme Marie-Chantal Blandin a exposé, lors de la matinée technique du 13 mars dernier, les grands axes de la 3^{ème}, signée en décembre dernier. Pensées comme des "leviers de modernisation et d'amélioration de la performance", les COG sont conçues en deux temps : tout d'abord avec les partenaires sociaux (évaluation de la COG précédente, élaboration des orientations de la nouvelle), puis entre la Cnamts et l'Etat. La Convention 2014-2017 a, pour sa part, été élaborée à

partir de trois sources : les orientations de la Commission AT/MP, les derniers rapports de la Cour des comptes et le rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) évaluant la COG 2009-2012. Parmi les points de vigilance : le partenariat avec les SSTI, qui n'avait pas donné les résultats escomptés au titre de la COG précédente. Ont ainsi été définis 4 axes stratégiques prenant en compte les orientations et préconisations de ces rapports :

- assurer une prévention des risques fondée sur le ciblage et l'évaluation,
- gagner en efficacité par une meilleure harmonisation des pratiques et des moyens du réseau,
- renforcer la cohérence de la Branche, en développant les relations contractuelles,
- maîtriser les risques et poursuivre l'adaptation des règles de tarification.

Ont été posés comme prioritaires les efforts de prévention des risques liés

aux CMR, des TMS et des chutes dans le BTP. On notera que les RPS sont désormais traités au travers de partenariats régionaux, dans la volonté de traiter le sujet au plus près du terrain et des entreprises. Cette nouvelle COG, porteuse d'orientations qui rencontrent celles des SSTI, se veut ainsi amener les Carsat et les Services à la signature des CPOM, la qualité de ces Contrats tenant à leur base de diagnostic partagé entre les signataires (projet de Service, plan régional Santé-Travail et contrat pluriannuel de gestion des Carsat). La COG précise également que les CPOM se doivent d'inclure des programmes ou actions de prévention primaire (notamment sur les risques définis ici comme les plus importants : TMS, CMR et chute dans le BTP). Les caisses régionales, dont les statistiques de sinistralité peuvent contribuer au diagnostic partagé et à l'identification des cibles prioritaires, ont donc plus que jamais leur contribution à apporter dans le partenariat SSTI – Direccte – Carsat. ■

Livraison des Thésaurus Harmonisés

De la nécessaire implémentation des dernières versions dans les solutions logicielles des SSTI

Le Cisme a livré aux éditeurs de logiciel l'ensemble des versions actualisées des Thésaurus Harmonisés, dite version 2, en décembre 2013 et au mois de janvier 2014 pour le Thésaurus des Expositions Professionnelles dans une version Beta 2.

Les SSTI sont vivement invités à se rapprocher de leurs éditeurs de logiciel, afin de s'assurer que la version 2 des Thésaurus AMT, Prévention, Examens Complémentaires, Vaccins, et la version

Beta 2 pour le Thésaurus des Expositions Professionnelles sont bien les versions implémentées dans le logiciel et celles dont disposent les équipes.

Par ailleurs, on rappellera que le Thésaurus de référence pour nommer les professions est la PCS-ESE 2003. Ce Thésaurus contient quelques 412 regroupements et inclut pour chacun les listes des professions les plus typiques et assimilées. Concernant le Thésaurus des effets sur la Santé, le choix s'est

porté sur la CIM 10 (Classification Internationale des Maladies – 10^{ème} version), qui comprend environ 12 000 codes regroupés en 2 036 catégories et organisée en 21 chapitres couvrant l'éventail complet des états morbides classés par organes ou appareils fonctionnels.

Il est important que les médecins du travail des Services disposent de la version complète de la CIM 10 avec les synonymes. En effet, l'incorporation du fichier complet contenant l'ensemble des synonymes, figurant dans la version papier de la CIM 10, permet de reconnaître les symptômes couramment utilisés en médecine du travail.

Il apparaît donc primordial de s'assurer que les personnels des Services bénéficient des dernières versions et des versions complètes des Thésaurus Harmonisés. En effet, l'utilisation de versions antérieures périmées met en péril le projet d'harmonisation des langages et rend impossible la production de données et la traçabilité des expositions professionnelles. ■

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre éditeur pour vous assurer que vous bénéficiez bien des versions complètes et actualisées des Thésaurus Harmonisés.

Les versions actualisées des Thésaurus ont été livrées aux éditeurs de logiciels :

- Thésaurus Harmonisé AMT (cibles, actions, moyens) - version 2
- Thésaurus Harmonisé Examens Complémentaires - version 2
- Thésaurus Harmonisé Vaccins - version 2
- Thésaurus Harmonisés des Expositions Professionnelles - version Beta 2

Parler la même langue !

